

COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Rapport n° CP 2021-335

SOUTIEN AUX TIERS-LIEUX, ENTREPRENEURIAT ET AUTRES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Amendement

L'article 2 est supprimé.

Exposé des motifs

AUCUN FINANCEMENT RÉGIONAL POUR HEC

Le budget annuel d'HEC avoisine 155 millions dont environ 5 millions de subventions publiques. A travers sa fondation, HEC lève d'importants capitaux (200 millions attendus d'ici 2024) et bénéficie de l'appui de la CCI Ile-de-France.

Dans le même temps, des universités publiques ne disposent pas des ressources nécessaires pour financer des projets similaires à celui proposé dans l'article 2.

L'argent public devant bénéficier prioritairement au public, nous proposons de supprimer la subvention de 425 000€ à HEC proposée dans l'article 2 de la présente délibération.

Par ailleurs, HEC est une de ces grandes écoles qui est pointé par la vague #MeToo et la libération de la parole d'étudiant·es ou d'anciennes étudiant·es qui dénoncent des humiliations sexuelles, de l'homophobie, du sexisme. Le journaliste Iban Raïs dans une enquête, *La Fabrique des Elites déraile*, a démontré que la direction d'HEC continue de tolérer les violences sexistes et sexuelles et perpétue une misogynie ancestrale et une culture du viol. Il ajoute "le sexisme est ancré si profondément dans la culture de la plupart des grosses associations, que les directions, pour ne pas froisser les étudiants, qui sont avant tout leurs clients, préfèrent regarder ailleurs." Il est impensable que la Région finance une telle école tant que le déni existe et qu'aucune action de lutte contre ces violences systémiques n'ait été mise en œuvre.

Céline MALAÏSÉ
Présidente de groupe

